

**COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015 – 19H00 - salle de la mairie**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**1 – FINANCES – SERVICES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES – TARIFS – cantine, transport scolaire, garderie et accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de des services scolaires et périscolaires de la façon suivante d'application immédiate :

CANTINE

\* tarifs 2015/2016 applicables à compter du 01/09/2015 : ( + 2% )

▶1er enfant : 2,90 €      ▶2è enfant : 2,75 €      ▶3è enfant : 2,65 €      ▶Adultes : 3,25 €

TRANSPORT SCOLAIRE

\* tarifs 2015/2016 ( sans modification par rapport à 2014/2015) :

▶1er enfant : 1,00 €      ▶2è enfant : 0,70 €      ▶3è enfant : 0,40 €      ▶4è enfant : gratuit

GARDERIE

\* tarif 2015/2016 ( sans modification par rapport à 2014/2015) : 1,50€ / heure

ACCUEIL DE LOISIRS « MERCREDI / VACANCES SCOLAIRES »

QUOTIENT FAMILIAL (selon calcul CAF)	MATIN	APRES MIDI	MATIN + REPAS	APRES-MIDI + REPAS	JOURNEE SANS REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC SORTIE
< 550	2,60	2,60	5,40	5,40	5,20	8,00	13,00
551 - 850	3,60	3,60	6,40	6,40	7,20	10,00	15,00
851 - 1260	4,60	4,60	7,40	7,40	9,20	12,00	17,00
> 1261	5,60	5,60	8,40	8,40	11,20	14,00	19,00
Hors commune scolarisé à Sibiril	Tarifs selon le QF tant que l'enfant est scolarisé à Sibiril						
Hors commune non scolarisé à Sibiril	Pas d'accès au service					16,00	22,00

▶Pour les fratries, uniquement pour les journées et à partir de la présence d'un second enfant : moins 1€ par jour pour le second enfant présent et les suivants.

**2 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2015 – décision modificative n°1 –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget principal 2015 qui s'équilibre en dépenses de la section de fonctionnement ( montant égal à 0€)

**3 – FINANCES – SUBVENTIONS COMMUNALES – attribution complémentaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à l'association ECUM Jogging de Cléder pour l'organisation des « 100km de Cléder »

**4 – ADMINISTRATION GENERALE – dématérialisation – changement d'opérateur et télétransmission des documents budgétaires – avenant à la convention avec la Préfecture de Quimper –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la signature d'un avenant à la convention entre la commune et le Préfet du Finistère précisant le changement d'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission, soit désignation du Syndicat Mixte Mégalis ;
- autorise également la signature d'un avenant à cette convention « permettant de télétransmettre l'ensemble des documents budgétaires ».

**5- VOIRIE/BATIMENTS COMMUNAUX – dénomination de la place « parking » de l'école Jules Verne –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer le « parking » du nouvel ensemble scolaire et périscolaire : PLACE JULES VERNE.

**6-SERVICE PERISCOLAIRE – GARDERIE – modification des horaires –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter d'1/4 d'heure l'amplitude horaire d'accueil du matin, soit ouverture à 7H30, à compter du 7 septembre 2015.

certifié conforme, Sibiril le 02/09/2015  
Jacques EDERN  
Maire,